

A_2023_60
ACHAT D'UNE CONCESSION DANS LE CIMETIERE COMMUNAL

Le Maire de la Commune,

Vu la demande en date du 28 septembre 2022 présentée par M. AUVIN Jean Michel domicilié 12 rue du Château d'eau 16560 AUSSAC-VADALLE

et tendant à obtenir une concession de terrain dans le cimetière communal à l'effet d'y fonder une sépulture familiale.

ARRETE

Article 1er :

Il est accordé, dans le cimetière communal, au nom du demandeur susvisé et à l'effet d'y fonder une sépulture (2 places) indiquée,

Une concession perpétuelle, d'une superficie de 5 mètres superficiels
A compter du 11/10/2022

Article 2 -

Cette concession est accordée à titre de concession nouvelle N°

Article 3 -

La concession est accordée moyennant la somme totale de 125,00 € (cent vingt-cinq euros)

qui a été versée dans la caisse du receveur municipal

suivant quittance N° du

PAYE LE :
10 FEV. 2023
SGC de RUFFEC

Article 4 - Un exemplaire du présent arrêté sera adressé au titulaire de la concession, et au receveur municipal.

Fait à Aussac-Vadalle, le 09 janvier 2023

Le Concessionnaire,

Le Maire,
Le Maire,

Gérard LIOT